

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015**

Date de convocation :

10.06.2015

Date d'affichage :

22.06.2015

Nombre de conseillers :

| | |
|-----------------|------|
| En exercice | : 19 |
| Présents | : 16 |
| Absent | : |
| Absents excusés | : 3 |
| Votants | : 17 |
| Procuration | : 1 |

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER (arrivé à 21 h 20), M^{lle} Sylvie MASSON, M. Gilles LESÈVE, M^{mes} Josiane POUPON, Martine DODIER, Maryvonne RENAUDIN, Monique HANSEN, MM. Laurent VIVET, Loïc AINÉ, M^{me} Carole LEGROS, MM., Loïc THERIAU, William VAUDELLE, M^{mes} Aude TESSIER, Dorothée GAUTIER. M^{me} Daniela BITA,

Absent :

Absents excusés : MM. Jean-Pierre PEYNEAU, Alain GODRY (qui a donné procuration à Patrice BOUTTIER), Arnaud BOBET.

M^{me} Monique HANSEN a été élue secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif 1^{ère} classe.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2015 :

Cette question est reportée au prochain Conseil Municipal.

**2- PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE –
ER 006078 : « RUE SAINT LOUIS, CHEMIN DU HAUT-BOIS, CHEMIN DE RONDE**

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le programme Sécurisation du réseau électrique réalisé par le département.

L'Etude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 50 000,00 € HT.

Conformément à la décision du Conseil Départemental en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70 % du coût HT soit 35 000,00 € Net pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70 % par la commune et à 30 % par le Département. Cette prestation est estimée par Orange à 18 500,00 HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville qui en assure le financement.

La mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du département qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- Accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit 35 000,00 € Net pour le génie civil de télécommunication,
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

3.1 Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales Répartition :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur « le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales » (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2015 pour chaque ensemble intercommunal (ensemble constitué d'un EPCI et de ses communes membres au 1er janvier de l'année de répartition) et chaque commune isolée ont été calculés et leurs montants ont été mis en ligne sur le site de la Direction Général des Collectivités Locales ; Finances Publiques.

Le détail de la répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement entre notre EPCI et ses communes membres établie selon les dispositions des articles L. 2336-3 et L.2336-5 du CGCT a été transmis.

Pour une répartition « dérogatoire libre », le conseil municipal peut procéder à une répartition alternative du reversement par délibération prise avant le 30 juin 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte par voix 9 POUR, 4 voix CONTRE, 4 ABSTENTION, la répartition suivante du FPIC 2015 entre les communes et la communauté de communes (option libre) :

| Commune | Montant de droit commun (€) | Montant du reversement de la commune à la Communauté de Communes (€) | Solde pour la commune (€) |
|--------------------------|-----------------------------|--|---------------------------|
| Cérans-Foulletourte | 46 277 | 31 760 | 14 607 |
| Château l'Hermitage | 6 408 | 4 502 | 1 906 |
| La Fontaine Saint Martin | 12 488 | 8 601 | 3 887 |
| Mansigné | 23 910 | 16 622 | 7 288 |

| | | | |
|------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Oizé | 26 544 | 18 481 | 8 063 |
| Pontvallain | 30 927 | 21 659 | 9 268 |
| Requeil | 22 762 | 16 050 | 6 712 |
| Saint Jean de la Motte | 15 708 | 10 949 | 4 759 |
| Yvré le Pôlin | 32 523 | 22 276 | 10 247 |
| Total = | 217 547 | 150 810 | 66 737 |

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette répartition.

3.2 Commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Election des délégués :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain détient la compétence en matière de Plan Local Communauté de Communes du Canton de Pontvallain d'Urbanisme (cf. PV du 11 février 2015, § 2). Il informe l'ensemble du Conseil Municipal que suite à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal décidé en Conseil Communautaire, la Communauté de Communes précise qu'il y a lieu d'élire 2 membres du conseil municipal pour la « *Commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal* ».

Après consultation des membres présents, seul deux membres se proposent :

| Nom | Prénom | Adresse | @mail |
|--------|--------|---|------------------------|
| LESÈVE | Gilles | Lieu-dit « Cassé » - 72510 PONTVALLAIN | martine.leseve@sfr.fr |
| GAYAT | Xavier | 6, place Jean Graffin - 72510 PONTVALLAIN | xavier.gayat@orange.fr |

3.3 Plan Local d'Urbanisme de Pontvallain - Arrêt et transfert à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux raisons précitées au paragraphe précédent, il est nécessaire d'arrêter notre Plan Local d'Urbanisme et d'organiser le transfert vers la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'arrêt et le transfert du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour traiter tout document afférent à ce transfert.

4 - DROIT DE SERVITUDE - CONVENTION ERDF / COMMUNE DE PONTVALLAIN :

Monsieur le Maire fait part du projet de convention de servitude entre ERDF et la commune de PONTVALLAIN, propriétaire des parcelles cadastrées C numérotées 348, 427 et 503 pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur lesdites parcelles. Cette ligne, desservira, entre autres, la station d'épuration.

Tous les frais seront supportés par Electricité Réseau Distribution France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable sur le projet de convention,
- autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Pontvallain et ERDF.

5 - SERVICE ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2014 :

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le compte rendu d'activités 2014 du service assainissement, instruit par le délégataire, VEOLIA EAU - Compagnie Fermière de Services Publics , dans le cadre du contrat d'affermage.

Ce rapport d'activité est mis à la disposition du public en Mairie. Il peut être consulté sur place pendant les heures d'ouverture.

6 - S.I.A.E.P - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2014 :

Monsieur le Maire, présente le compte rendu d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Pontvallain, sur le prix et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Rapport instruit par le délégataire, VEOLIA EAU - Compagnie Fermière de Services Publics, dans le cadre du contrat d'affermage.

Ce rapport d'activité est mis à la disposition du public en Mairie. Il peut être consulté sur place pendant les heures d'ouverture.

7 - RÉFORME TERRITORIALE :

Dans le cadre de la Réforme Territoriale et de révision de la Carte Cantonale, monsieur le Maire demande au conseil municipal d'avoir une réflexion sur cette proposition pour en parler d'avantage lors d'une prochaine réunion, s'il n'est pas trop tard bien entendu.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, la nouvelle carte cantonale.

Après avoir consulté cette nouvelle carte cantonale, le Conseil Municipal s'interroge sur :

- ✓ le pourquoi « Canton du Lude », canton considéré économiquement en perte de vitesse.

Une préférence pour un rattachement à un canton plus dynamique aurait été préférable, comme le « Canton d'Ecommoy ». Il est dommage qu'une fois de plus, la décision soit prise sans concertation ni consultation des intéressés.

8 - RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, M^{me} Patricia HATTON, Adjoint Technique 2^{ème} classe est promue au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de créer le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps non complet (19 heures) à compter du 1^{er} juillet 2015.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que la Poste sollicite l'autorisation de l'installation de 2 dépôts relais pour le stockage du courrier avant distribution. Les lieux envisagés pour l'implantation de ces armoires sont :
 - Chemin du Haut-Bois,
 - Rue de Visbek.

- Monsieur Gilles LESEVE, Maire-Adjoint, fait part de la sollicitation de l'association de « Twirling-Bâton » d'une requête pour l'attribution d'une éventuelle subvention. Le Conseil Municipal fait remarquer la récente implantation de cette association sur la commune. Elle rejette cette demande mais encourage celle-ci à déposer cette demande pour la saison prochaine.
- **Travaux :**
 - Monsieur Patrice BOUTTIER, Maire-Adjoint informe que :
 - La dernière tranche d'enfouissement des réseaux va démarrer prochainement et qu'il est nécessaire de commencer une certaine réflexion concernant la fourniture des candélabres. Un premier devis pour 18 mâts fait état d'un montant de 29 988,14 € TTC.
- **Commissions Municipales :**
 - « Jeunesse & Conseil Municipal des Jeunes » fait part d'une information dans le bulletin municipal, la presse et sur les ondes de Radio-Prévert.
- **Quelques dates à retenir :**
 - La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe organise une réunion d'information sur ses prochaines campagnes, dans ses locaux Z.A. « La Belle Croix » à Requeil, le mardi 30 juin 2015 à 9h30.
 - Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 15 juillet 2015 à 20h30.

Séance levée à 22 heures 35.
Le Maire,

Pour approbation,
Le secrétaire de séance,